

FLASH du Vendredi 4 avril 2020

- **Conférence de Presse de Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse sur l' Organisation des examens (DNB, EAF de 1ère, Baccalauréat GT Pro, BTS)**
- **Concours Post CPGE**
- **Décision du Conseil Constitutionnel sur la publication vers les tiers des critères d'examen des voeux sur Parcoursup**

1. Concernant les diplômes de l'enseignement professionnel y compris les BTS.

Les diplômes seront décernés par un jury présidé par un Inspecteur Général.

Ce jury se basera sur les notes obtenues dans le cadre des **Contrôles en Cours de Formation combinées avec l'examen du livret scolaire dans une logique d'harmonisation des évaluations inter-établissements**

L'assiduité entre le retour en cours et le 4 juillet sera comme pour les autres diplômes une condition de validation.

Une communication commune Ministre de l'Education Nationale /Ministre de l'Enseignement supérieur devrait préciser, la semaine prochaine, les règles applicables aux BTS, avec notamment la question des stages pour lesquels il faut s'attendre à un traitement dérogatoire , notamment pour ceux de fin de Première Année, afin de ne pas léser les étudiants.

2. Concernant la Voie Générale et Technologique.

Pour la classe de Terminale :

Le Baccalauréat sera décerné, dans une logique d'harmonisation inter-établissements, par un jury présidé par un Inspecteur Général qui se basera

A. Sur les notes des Epreuves Anticipées de Français et de TPE obtenues en Première

B. Pour les notes de Contrôle Continu sur les 3 trimestres (hors évaluations en période de confinement qui ne peuvent pas être prises en compte)

C. Sur le livret scolaire

L'assiduité du retour en classe au 4 juillet sera une condition pour l'obtention du diplôme.

Des épreuves d'oral de contrôle, selon les modalités habituelles seront organisées pour les élèves situés entre 8 et 10.

Les élèves non reçus en juillet et autorisés par le jury au vu de leur assiduité, pourront passer la session dite de remplacement de septembre (habituellement réservée aux élèves empêchés en juin et dont la raison a été jugée recevable) **organisée sur la base des épreuves normales du Baccalauréat.**

Cette session sera également ouverte aux élèves aux candidats libres dont ceux inscrits au CNED ou dans des établissements hors contrat.

Pour la classe de Première:

- Les épreuves écrites de Français sont remplacées par une note de contrôle continu (hors période de confinement).

- Les épreuves **orales de français sont maintenues** fin juin/début juillet.

- Les **notes d'E3C** seront déterminées par une moyenne calculée sur la base de la première série d'épreuves (E3C1) et de la série passée en Terminale (E3C3).

La note d'Enseignement de Spécialité non gardée en Terminale, ainsi que celle d'Enseignement Scientifique de tronc commun seront déterminées par la voie du Contrôle Continu

3. Concernant le Diplôme National du Brevet

Il sera décerné sur la base du Contrôle Continu des 3 trimestres (hors période de confinement) et sous condition d'assiduité jusqu'au 4 juillet.

Concernant les **concours Post CPGE**, nous venons de recevoir une invitation à une réunion visio qui se tiendra mardi 7 avril prochain à l'initiative de Madame Caroline Pascal, Présidente du Comité de Pilotage de la réorganisation des examens et concours, pour une réunion sur les orientations à venir.

Nous vous tiendrons, bien entendu au courant.

Dernière Minute : Décision du Conseil Constitutionnel sur la publication des critères d'examen des Voeux:

Tout en reconnaissant la légalité du secret des délibérations, le Conseil Constitutionnel fait droit à la demande de publication vers les tiers des critères d'examen des voeux. Jusque-là, cette possibilité n'était offerte qu'aux candidats eux-mêmes, cette décision implique qu'une fois la procédure terminée, les établissements supérieurs établissent un rapport sur les critères d'examens des voeux qui soit accessible aux tiers

Depuis l'ouverture du [forum d'information sur les propositions de postes accessible ici](#) de nouvelles offres ont été publiées.

Si vous souhaitez publier vos propositions, veuillez vous adresser à jm-petit@enseignement-catholique.fr

